Association MAISON DE LA FAIENCE
Gestion des musées

Rue Jean Macé

62240 DESVRES

Exercice clos le 31/12/2018
NAF : 9102Z SIRET : 38277938700010

Société de Gestion, Expertise Comptable et Analyse
5, Place d'Angleterre - B.P. 223 - 62203 BOULOGNE SUR MER
Tel : 03.21.30.12.19

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille - SAS au capital de 39.000 Euros
Siret : 311 099 493 00034 - TVA : FR 90 311 099 493 - APE : 6920Z

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Déprée.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 075	5 075		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	51 323	43 212	8 112	9 049
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	56 399	48 287	8 112	9 049
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	22 526	6 048	16 479	18 508
	Avances et Acomptes versés sur commandes	149		149	141
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	644		644	699
	Autres créances	11 521		11 521	17 430
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	326		326	300
	DISPONIBILITES	81 033		81 033	88 101
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 238		3 238	4 154
	TOTAL (II)	119 438	6 048	113 390	129 333
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	175 837	54 335	121 502	138 383

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Détail de l' Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	8 112	6,68	9 049	6,54	(938)	-10,36
Concessions brevets et droits similaires						
LOGICIELS	5 075	4,18	5 075	3,67		
AMORT. LOGICIELS	(5 075)	-4,18	(5 075)	-3,67		
Autres immobilisations corporelles	8 112	6,68	9 049	6,54	(938)	-10,36
INSTAL./AGENC.DIVERS	21 713	17,87	31 420	22,71	(9 707)	-30,90
MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	29 610	24,37	28 280	20,44	1 330	4,70
AMORT.AG.CONS.DIVERSES	(16 809)	-13,83	(25 703)	-18,57	8 894	34,60
AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	(26 403)	-21,73	(24 949)	-18,03	(1 454)	-5,83
TOTAL III - Actif Circulant NET	113 390	93,32	129 333	93,46	(15 943)	-12,33
Marchandises	16 479	13,56	18 508	13,37	(2 029)	-10,96
STOCKS DE MARCHANDISES	22 526	18,54	19 908	14,39	2 619	13,15
PROV DEP DE STOCK	(6 048)	-4,98	(1 400)	-1,01	(4 648)	-332,04
Avances & acomptes versés sur commandes	149	0,12	141	0,10	8	5,54
AVANCE FOURNISSEURS	149	0,12	141	0,10	8	5,54
Créances usagers et comptes rattachés	644	0,53	699	0,51	(55)	-7,87
CLIENTS	644	0,53	699	0,51	(55)	-7,87
Autres créances	11 521	9,48	17 430	12,60	(5 909)	-33,90
PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES			500	0,36	(500)	-100,00
SUBVENTION A RECEVOIR	11 060	9,10	16 930	12,23	(5 870)	-34,67
P.A.R. : INDEM JOURNALIER	462	0,38			462	
Valeurs mobilières de placement	326	0,27	300	0,22	26	8,67
PART SOCIALES C.A.	326	0,27	300	0,22	26	8,67
Disponibilités	81 033	66,69	88 101	63,67	(7 068)	-8,02
CHQ ET CB A ENCAISSER	88	0,07	402	0,29	(313)	-78,06
CREDIT AGRICOLE	14 299	11,77	36 341	26,26	(22 042)	-60,65
LIVRET A	64 413	53,01	50 073	36,18	14 341	28,64
CAISSE	2 232	1,84	1 286	0,93	946	73,56
Charges constatées d'avance	3 238	2,67	4 154	3,00	(916)	-22,04
C.C.A. : PUBLICITE	414	0,34			414	
C.C.A. : DOCUMENTATION	357	0,29	357	0,26		0,05
C.C.A. : MAINTENANCE	734	0,60	1 103	0,80	(369)	-33,47
C.C.A. : ASSURANCE	806	0,66	862	0,62	(56)	-6,50
C.C.A. CH. SOC. RECUPERABLES I			690	0,50	(690)	-100,00
C.C.A. : COTISATION	87	0,07	62	0,04	25	40,32
C.C.A. : SALON	841	0,69	1 080	0,78	(239)	-22,12
TOTAL DU BILAN ACTIF	121 502	100,00	138 383	100,00	(16 881)	-12,20

Compte de Résultat

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	45 579	47 035
	Prestations de services	2 398	2 396
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	265 260	263 800
	Dons		12 000
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	2	227
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 820	
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**315 059**	**325 458**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	13 439	29 758
	Variation de stock	(2 619)	138
	Autres achats et charges externes	94 698	87 891
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 052	841
	Rémunération du personnel	157 085	143 780
	Charges sociales	49 779	43 732
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 268	4 474
	Dotation aux provisions	4 648	312
	Autres charges	1 419	125
	Total des charges d'exploitation	**321 770**	**311 053**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**(6 711)**	**14 405**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	368	405
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**368**	**405**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**(6 343)**	**14 810**
	Produits exceptionnels		832
	Charges exceptionnelles		1 228
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(395)**
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 300	
	TOTAL DES PRODUITS	**315 427**	**326 696**
	TOTAL DES CHARGES	**327 070**	**312 281**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(11 643)**	**14 415**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**	**72 395**	**71 672**
	Bénévolat		
	Prestations en nature	72 395	71 672
	Dons en nature		
	CHARGES	**72 395**	**71 672**
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	72 395	71 672
	Personnel bénévole		

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **121 502** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **315 427** euros et un total **charges** de **327 070** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-11 643** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans et 8 mois à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations interneset externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	5 075					5 075
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 075					5 075
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	31 420				9 707	21 713
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	28 280		1 330			29 610
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 701		1 330		9 707	51 323
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	64 776		1 330		9 707	56 399

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	5 075			5 075
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 075			5 075
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	25 703	813	9 707	16 809
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	24 949	1 454		26 403
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 651	2 268	9 707	43 212
	TOTAL	55 727	2 268	9 707	48 287

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE – Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	644	644	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 521	11 521	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	3 238	3 238	
	TOTAL DES CREANCES	15 404	15 404	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 743	18 743		
	Personnel et comptes rattachés	12 679	12 679		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 024	11 024		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 052	1 052		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 300	5 300		
	TOTAL DES DETTES	48 798	48 798		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE-Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	11 521	16 930	(5 409)	-31,95
TOTAL	11 521	16 930	(5 409)	-31,95

ANNEXE=Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 639	8 732	1 907	21,84
Dettes fiscales et sociales	17 836	18 760	(923)	-4,92
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	28 475	27 492	983	3,58

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	3 238	4 154	(916)	-22,04
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	3 238	4 154	(916)	-22,04

ASSOCIATION « MAISON DE LA FAIENCE »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE2018

Denys FABRITIUS COMMISSAIRE AUX COMPTES
50, Rue Faidherbe - 62200 BOULOGNE-SUR-MER
TÉL. : 03 21 83 77 83 - FAX : 03 21 83 10 35

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le.31 décembre 2018.

A l'Assemblée générale de l'association « Maison de la Faïence »

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Maison de la Faïence » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association exploite le Musée de la Céramique dans les locaux et avec la collection muséographique mis à disposition par la ville de Desvres ; elle fonctionne également grâce à sa subvention, ainsi que celle du Conseil Régional et de la DRAC.

Pour son fonctionnement, Le Musée perçoit principalement des recettes en espèces, chèques et carte bleue pour les entrées et la boutique, dont le suivi comptable et financier fait l'objet d'une procédure de suivi.

Nous avons vérifié le bon fonctionnement de cette procédure par sondage, et en final nous avons contrôlé la justification des soldes de trésorerie.

Par ailleurs, l'ensemble des dépenses concourent à cette exploitation

Nous avons contrôlé par sondage la justification de celles-ci.

Et pour boucler le tout, nous avons vérifié les subventions reçues appuyées de leurs justificatifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Boulogne sur mer, le 24 septembre 2019

Denys Fabritius

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION « MAISON DE LA FAIENCE »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Denys FABRITIUS COMMISSAIRE AUX COMPTES
50, Rue Faidherbe - 62200 BOULOGNE-SUR-MER
TÉL. : 03 21 83 77 83 - FAX : 03 21 83 10 35

ASSOCIATION "MAISON DE LA FAIENCE"

15 RUE JEAN MACE – B.P 107

62240 DESVRES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Description des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre association fait l'objet d'attribution de subvention du Conseil Régional, de la commune de Desvres, de la D.R.A.C, chacun ayant des représentants au sein de votre conseil.

Au titre de l'année 2018, elles ont été les suivantes :

-Conseil Régional : Subvention programme d'activités 2018	:	58 000,00 €
Ramenée suivant les dépenses à	:	57 459,75 €
-Commune de Desvres : Subvention de fonctionnement 2018	:	200 000.00 €
-D.R.A.C. : Aide au projet : Quand les faïences se font tableaux	:	2 500,00 €
Aide au projet : Histoire de la céramique régionale	:	5 300,00 €

- Commune de Desvres : par délibération du conseil municipal du 14 juin 1993, puis du 6 décembre 2010, la commune de Desvres met à disposition les locaux de la Maison de la Céramique, 15 rue Jean Macé à Desvres. L'autorisation est consentie à titre gratuit et est renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette mise à disposition gratuite se chiffre à 22 162 €.

- La ville de Desvres met à disposition les œuvres reprise à l'inventaire 1963 d'Irène Delagneau, conservateur, puis qui lui ont été données par la suite.

- La ville de Desvres met à disposition du matériel pour une valeur de 460 €.

- La mise à disposition par la mairie de Desvres de la Directrice attaché territorial de conservation du patrimoine s'élève à 49 773 €.

Pour une prestation en nature totale de 72 395 €

Fait à Boulogne sur Mer,
Le 24 septembre 2019

Denys FABRITIUS